

LES NEWS DU CE



Depuis le 1^{er} juillet,

vous pouvez utiliser la totalité de votre compte salarié (chèques vacances, remboursements sur facture).

PROFESSIONNELLES
DE NOVEMBRE
2019

LA CFDT
A
VOS
COTES





LES SALARIES MECONTENTS DES PRESTATIONS DU CE

Les élus CFDT reçoivent de nombreux messages de la part de salariés qui s'étonnent de la proposition de privatisation des parcs d'attraction. Sans intérêt pour eux, ils s'en sentent écartés.

Malheureusement, sachez-le, la CFDT n'est pas aux commandes du CE, ce sont FO et SUD qui ont choisi la privatisation des parcs Astérix et Disney.

Nous constatons le coût exorbitant de la privatisation de ces 2 parcs qui ne profite qu'à un nombre très limité de salariés d'Orange. La CFDT défendait une prestation qui profitait à toutes et tous, à savoir le versement de 60 euros sur le compte salarié qui aurait permis une totale liberté à la fois quant au choix de la prestation mais aussi de sa date. Pour la CFDT, les prestations du CE doivent respecter 3 principes :

Quand je veux, où je veux et comme je veux.

DECISION CADEAU DE FIN D'ANNEE ADULTE 2019

Comme l'année dernière, chaque ouvrant-droit bénéficiera pour Noël d'un chèque CKDO crédité sur le portail Kalidea du CE d'une valeur de 50 € (voté par l'ensemble des organisations syndicales).

RELIQUAT ASC 2018

Suite à la présentation des comptes 2018, un excédent important permet de reverser un reliquat au titre de 2018.

FO, **SUD** et **CGT** ont voté une augmentation du budget billetterie de 200 000 €, une augmentation du catalogue vacances 2020 de 180 000 € et l'organisation d'un évènement festif pour 170 000 €.

La CFDT a fait une autre proposition car par expérience, nous savons que beaucoup de salariés ne bénéficieront d'aucune de ces trois prestations :

60 € pour tous les salariés, versés sur un compte salarié. Ceci permettant à chacun de les utiliser comme bon lui semble.

Malheureusement une fois de plus FO, SUD et CGT n'ont pas voté pour cette décision.

C'est regrettable car en 2019 en additionnant nos différentes propositions, lors de chaque reliquat, les salariés auraient pu bénéficier de 120 € supplémentaires.

60 € de religuat CCUES 2017 + 60 € de religuat ASC 2018 =

120 € en plus pour tous.

Pour que chacun d'entre nous profite des reliquats, aux prochaines élections, votez CFDT!

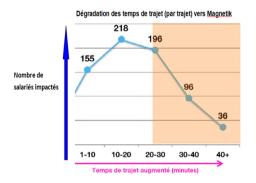
MAGNETIK: LA CFDT DIT NON ET VOTE CONTRE

Lors du CE du 17 Juin, vos élus CFDT ont pu poser de nouvelles questions sur ce dossier immobilier impactant plus de 1000 salariés.

Certes, l'immeuble est récent, moderne, avec de nombreux équipements (conciergerie, salle de sport, restaurants...). Toutefois, ce projet augmente les temps de déplacement des salariés.

Par ailleurs, qui pourrait nous faire croire que de nombreux étatsmajors puissent travailler l'un à côté de l'autre dans le même immeuble sans fusionner à terme!

Toutes les organisations syndicales dont la CFDT ont voté contre la prise à bail de ce projet, sauf la CFE-CGC.



AGENCE DISTRIBUTION PORTES DE PARIS, LE PLAN SCHEMA DIRECTEUR CONTINUE SA MARCHE INEXORABLE...

Au cours du CE des 20 et 21 juin, 3 dossiers ont été présentés :

L'information sur la relocalisation de la boutique de **Montesson** permettant aux salariés de travailler dans le même centre commercial avec une surface plus grande et plus moderne.

Nous resterons vigilants après passage de ce dossier en CHSCT.

Puis, deux opérations en une : sous couvert de la relocalisation de la boutique de **Cergy Pontoise** dans un espace plus grand et plus fonctionnel, la Direction a décidé la fermeture de la boutique d'**Osny**.

Les élus CFDT s'interrogent. Les clients suivront-ils ? Ce point de vente accueille des clients habitant dans le Vexin ainsi que dans l'Eure.

Encore une fois, les clients devront augmenter leur temps de trajet ou changer d'opérateur...

L'abandon de notre boutique d'**Osny** nous a incité à nous abstenir lors du vote sur le dossier.

ORSUD : REGROUPEMENT DE I'UI IDF CENTRE ET DE L'UI AFFAIRES

Un grand classique hélas dans nos dossiers du Comité d'Entreprise, un nouveau regroupement d'Unités Opérationnelles, cette fois ci, à Gentilly sur un site dénommé **Orsud**.

Sont concernés 171 salariés des sites de **Keller**, **Raspail**, **Montsouris**, **Massena**, **Arcueil Lenine** et **Ivry Mirabeau**. Le dossier n'en n'est qu'à sa première présentation, les instances locales (CHSCT) seront consultées. Vos élus **CFDT** seront vigilants afin que ce regroupement se fasse dans les meilleures conditions.

A ce stade, la **CFDT** doute de la pertinence économique de ce dossier et s'inquiète de la répercussion sur les conditions de travail, en particulier des salariés séniors.

RAPPORT D'ACTIVITE DES MEDECINS DU TRAVAIL DE LA DO IDF 2018

L'année 2018 aura été une année compliquée tant pour les salariés de le DO que pour les médecins. Elle aura été marquée par un déficit de ressources pour le service de santé au travail (médecins, infirmiers, etc.). Les remplacements n'ont pas été anticipés et cela a été source de tensions au sein de leur collectif ainsi que dans le suivi des salariés.

Plusieurs points sont en alerte et relevés par l'ensemble des médecins du travail :

- la sous-traitance est un point important de ce mal-être, les salariés ont le sentiment que leur métier d'origine ne leur appartient plus : perte de savoir-faire et absence de transmission de ce savoir-faire,
- les grands projets immobiliers sont également une énorme source de stress pour tous les salariés : perte de repères, allongement de temps de trajet.

Ces projets successifs engendrent des transformations rapides et permanentes demandant une certaine adaptabilité des salariés, la charge de travail augmente car de nouvelles compétences sont nécessaires,

- les médecins pointent également une vigilance nécessaire sur les managers. La réorganisation des DO via l'ancrage territorial devient de plus en plus compliquée avec l'élargissement géographique des bassins d'emploi, ce qui éloigne les managers de leurs équipes.

La généralisation des méthodes « agiles » va occasionner d'importantes déformations des contours classiques du rôle de manager.

La CFDT fera preuve de vigilance dans la mesure où le Service Santé au Travail reste sous tension : un nouveau départ en retraite de médecin est annoncé sans que son remplacement n'ait été assuré.

